

## ACCORD DE CONVENANCE

Le...11 avril 2007 l'accord suivant a été convenu par :

- a. Aquifer Trading Ltd., Centurion House, PO Box 702, St Helier, Jersey JE4 0PG, Channel Islands (désigné comme "Aquifer")
- b. Dr Martial Ladislas SAWADOGO (désigné comme " X")

“X” propose de devenir le distributeur de l'amendement de sol TerraCottem® pour "Aquifer" dans les pays Ouest Africains suivant : Burkina Faso, Niger, Mali, Côte d’Ivoire, Bénin et Togo.

Comme première démarche “X” va importer une quantité minimale de 500 kg de l'amendement de sol TerraCottem (soit une palette) dans un délai de 30 jours après la signature de ce accord de base.

Les prix indiqués excluent la Taxe sur la Valeur Ajoutée et toutes taxes applicables sur les ventes dans ces pays. Tous les prix sont départ Belgique.

Les conditions de paiement sont: transfert bancaire avant l’expédition de la marchandise et pour des quantités supérieures à 3 000 kg une Lettre de Crédit Irrévocable et Confirmée, traite à vue est acceptée.

Dès la réception du paiement, les droits de distribution exclusifs pour le territoire du Burkina Faso, Niger, Mali, Côte d’Ivoire, Bénin et Togo entreront en vigueur pour une période de trois ans.

“X” entamera les démarches et obtiendra les permis, autorisations et les licences nécessaires pour importer, commercialiser et vendre l'amendement de sol TerraCottem au Burkina Faso, Niger, Mali, Côte d’Ivoire, Bénin et Togo ou dans une région de ces territoires.

“Aquifer” est responsable d’enregistrer ou d’entreprendre les démarches nécessaires afin de protéger la Propriété intellectuelle dans le territoire.

“Aquifer” autorise par la présente “X” à utiliser la Propriété Intellectuelle pendant la durée de cet accord et ceci uniquement en relation avec le produit TerraCottem et dans le seul but de pouvoir remplir les obligations de ce contrat.

Concernant la promotion et la vente de l'amendement de sol TerraCottem, "Aquifer" autorise "X" à utiliser seulement les publicités, les aides promotionnelles et commerciales, autres matériels et le logo de TerraCottem qui ont été approuvé au préalable par "Aquifer".

"Aquifer" fournira une assistance technique et du matériel commercial en rapport avec l'amendement de sol TerraCottem en quantités raisonnables à "X" et communiquera aussi les informations sur des éventuelles nouvelles applications du produit, les expériences sur l'utilisation du produit et dans un délai raisonnable l'information sur les changements et améliorations du produit.

Lors de l'achat des premiers 500 kg de TerraCottem, "Aquifer" se chargera de faire suivre ses anciens et futurs contacts au Burkina Faso, Niger, Mali, Côte d'Ivoire, Bénin et Togo à "X" aussi longtemps que cet accord de base soit en vigueur.

Avant la fin de la première année de collaboration, "X" et "Aquifer" évalueront la coopération et décideront sur la prolongation de l'accord en cours.

Cet accord substitue tous les accords précédents.

Signé par  
Aquifer Trading Ltd

Signé par "X"  
Dr Martial L. SAWADOGO

